

## Motion – CA du 1<sup>er</sup> juillet 2024

Le Conseil d'administration du Collège Liberté de Drancy (93) réuni ce lundi 01 juillet 2024 affirme son attachement aux valeurs de vivre-ensemble, de respect et de laïcité qui fondent les principes de l'École publique. À cet égard, **nous ne souhaitons pas banaliser la montée actuelle de l'extrême droite dans le pays.**

En effet, l'extrême droite est un danger pour l'École publique, car **ses idées s'inscrivent dans un discours obscurantiste et non-scientifique**, avec par exemple la mise en place d'un « roman national » au lieu d'un enseignement scientifique de l'Histoire, voire une lecture révisionniste de celle-ci. C'est encore la soumission de l'éducation à des objectifs politiques d'exaltation nationaliste au détriment du développement d'une pensée critique et scientifique chez les futurs citoyennes et citoyens que sont nos élèves. Enfin, c'est la remise en cause des sciences de l'éducation et de l'expertise des professeurs.

L'extrême droite est également **un danger pour l'égalité des chances qui pourtant fonde le projet républicain**, avec une remise en cause de l'inclusivité de l'école et un renoncement à la démocratisation scolaire, au profit d'un tri social des élèves dès le plus jeune âge, sans se préoccuper des inégalités multiples qui traversent la société. C'est aussi un renoncement à la vocation de l'école qui forme d'abord des citoyennes et citoyens émancipé.es.

Nous nous inquiétons ainsi fortement de toute mesure introduisant une rupture d'égalité entre les élèves, comme l'envoi des élèves dits perturbateurs dans des centres spécialisés « sans possibilité de retour vers un établissement normal »<sup>1</sup>, ou encore la suppression des réseaux d'éducation prioritaire (REP) – dont fait partie le collège Liberté de Drancy – qui contribuent pourtant à construire l'égalité des chances.

Par ailleurs, nous souhaitons rappeler notre opposition aux idées d'extrême droite, par nature anti-républicaine, xénophobe et raciste.

Dans ce cadre, nous saluons l'initiative de nos collègues personnels de direction ayant fait savoir par voie de presse qu'« aucun d'entre [eux] n'appliquera de mesures qui contreviendraient aux valeurs de la République ». **En tant qu'agentes et agents de l'État, nous sommes prêtes et prêts à désobéir à une politique qui menacerait les valeurs de la République, conformément à l'article L121-10 du code général de la fonction publique**<sup>2</sup>.

Enfin, le Conseil d'administration souhaite également apporter son **soutien aux élèves, parents d'élèves et personnels de l'établissement, qui témoignent de la résurgence d'actes racistes** dont ils sont victimes depuis le 09 juin, ce qui laisse présager du péril que constituerait l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement d'extrême droite.

---

<sup>1</sup> Corbier, M-C. (2024, 20 juin). Législatives 2024 : les propositions chocs du RN pour l'école. Les Echos.

<https://www.lesechos.fr/elections/legislatives/legislatives-2024-les-propositions-chocs-du-rn-pour-lecole-2102914>

<sup>2</sup> « L'agent public doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. » (Par exemple, « un ordre visant à accorder ou refuser une prestation pour des motifs discriminatoires », service-public.fr).